

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3632

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Bellecour - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La place Bellecour est un site classé, nécessitant, pour toute intervention, l'aval de la commission des sites et du ministère de la culture. Le renouvellement de ses alignements d'arbres à la suite des abattages récents pour cause de sécurité, est notamment soumis à cette procédure de protection patrimoniale.

L'établissement d'un avant-projet en 1999 par le groupement J. Osty-Josse-ICC, a permis d'obtenir en août 1999 la validation de la commission des sites pour un projet d'ensemble. Une première intervention a eu lieu dans ce cadre en 2000 avec le réaménagement de la promenade située en rive sud de la place.

La Communauté urbaine envisage aujourd'hui de poursuivre progressivement le renouvellement des alignements plantés de la place Bellecour et d'actualiser le projet d'ensemble mené par la paysagiste Jacqueline Osty.

Pour ce faire, il est proposé de faire établir par la maîtrise d'œuvre une esquisse et un avant-projet actualisés et d'engager dans le cadre de son marché, la mise en œuvre des travaux de plantation suivants :

- une troisième rangée de tilleuls au sud de la place, dans la continuité de l'aménagement réalisé en 2000,
- l'alignement constituant l'encadrement nord de la place,
- l'alignement constituant l'encadrement est de la place,
- la reprise des revêtements, bordures et caniveaux périphériques de la place, au droit des nouveaux alignements nord et est.

L'objectif est de mener les replantations d'arbres au cours des hivers 2007 et 2008.

En conséquence, il est demandé d'augmenter l'autorisation de programme individualisée de l'opération Bellecour d'un montant de 930 000 € TTC, correspondant aux dépenses suivantes :

- conception (actualisation de l'esquisse globale et de l'avant-projet sur la partie sud de la place) et maîtrise d'œuvre de réalisation des replantations,
- travaux de replantation et reprise des sols correspondants,
- frais de maîtrise d'ouvrage.

Ce montant ne comporte pas les études de projet, d'exécution et de suivi des travaux, ni le montant des travaux, correspondant à la partie sud de la place (de la promenade sud à l'allée des kiosques) hormis les replantations citées ci-avant. En effet, une décision de poursuivre spécifique interviendra à l'issue des études, et fera, le cas échéant, l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de programme complémentaire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 4 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les replantations d'arbres et la poursuite de la conception d'ensemble de la place Bellecour à Lyon 2°, pour un coût estimé à 930 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 323 - Lyon 2° : place Bellecour est complétée pour un montant de 930 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 200 000 € en 2007,
- 500 000 € en 2008,
- 230 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,